

CONSIGNES POUR RESERVATION DE LA SALLE 2 ET SALLE DES THESES DE L'IRIHS

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des modalités d'utilisation des salles.

SECURITE DES SALLES

Pour des raisons de sécurité, le nombre maximum de personnes susceptibles d'être admises dans les salles est indiqué sur le site de l'IRIHS. Les utilisateurs sont donc priés de respecter les capacités d'accueil des salles.

A l'intérieur de la salle, il est interdit de bloquer l'accès des portes avec des chaises et/ou tables et il est demandé de veiller à la fermeture des fenêtres et portes après l'utilisation de la salle.

NETTOYAGE

Immédiatement après la manifestation et dans tous les cas avant la remise des clés, les utilisateurs doivent veiller à remettre les salles dans l'état où ils les ont trouvées en respectant les consignes affichées sur les portes.

Tables et chaises doivent être, après nettoyage, remises à l'endroit où elles se trouvaient initialement. (Voir photos derrière les portes des salles)

Aucune dégradation sur les murs et plafonds ne sera tolérée.

REMISE ET RESTITUTION DES CLES

Les clés seront remises au responsable de la manifestation la veille de l'évènement et devront être redonnées le jour même ou le premier jour ouvré suivant la réservation.

POT DE THESE / REPAS

Aucun repas n'est autorisé dans les salles.

Les buffets ou plateaux repas ainsi que pots de thèses peuvent être tolérés dans le hall de l'IRIHS en fonction du nombre de convives et avec un accord préalable de la direction de l'IRIHS.

Nous mettons à disposition cafetière, bouilloire, thermos. Les consommables sont à la charge de l'organisateur (thé, café, gobelets) et le matériel et les locaux doivent être rendus nettoyés et propres.

Les organisateurs s'engagent à respecter les consignes notées ci-dessus.

En cas de non-respect des consignes, il ne sera pas possible de réserver de nouveau les salles de l'IRIHS.